

# **Politique industrielle européenne dans un contexte mondial en tension**

---

POUR UNE RELANCE DE CROISSANCE DURABLE

OU

UNE UNION EUROPEENNE FACE A UN NOUVEL ORDRE MONDIAL ???



# UE : Genèse

---

## UE d'abord la construction d'un marché unique

Objectif : **le commerce** au profit du consommateur par la liberté de la concurrence

Mais aujourd'hui,

- Face à la nécessité de la transition écologique et numérique
- À l'intensification de la concurrence
- Au pouvoir de certains acteurs du marché et la crainte de perdre notre souveraineté

L'UE doit se doter d'une **politique industrielle** cohérente avec les enjeux à relever pour lui permettre d'assurer la compétitivité de ses acteurs économiques.

# Le plan industriel du Pacte vert de 2023

Jouer un rôle moteur dans la révolution des technologies propres



Un environnement réglementaire prévisible et simplifié



Un accès plus rapide au financement



Une amélioration des compétences



Des échanges commerciaux ouverts pour des chaînes d'approvisionnement résilientes

« L'Europe est déterminée à jouer un rôle moteur dans la révolution des technologies propres. Grâce à un encadrement simplifié, il sera plus facile pour nos entreprises de transformer les compétences en emplois de qualité, et l'innovation technologique en production à grande échelle. Un meilleur accès au financement permettra à nos principales industries de technologies propres de se développer rapidement. »

Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne



***La transition écologique comme levier de réussite de l'industrie européenne***

# Etat des lieux : le rapport Draghi du 09/09/2024

<https://www.institutmontaigne.org/expressions/rapport-draghi-faconner-leurope-puissance>

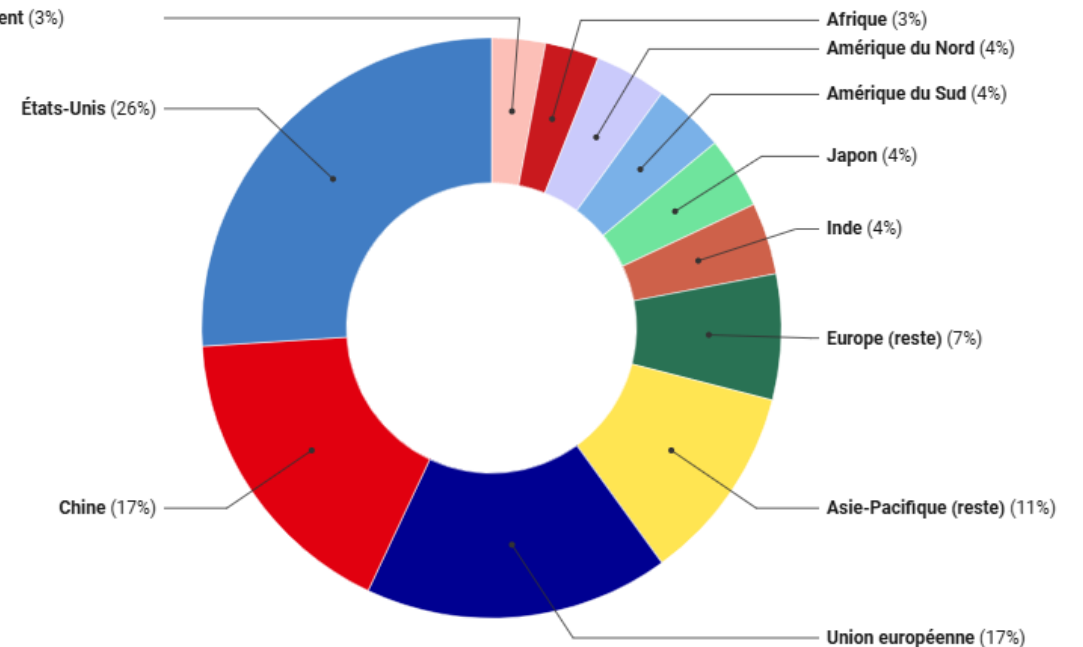
## L'Europe est en train de subir un déclassement compétitif majeur :

- le PIB des économies européennes accuse aujourd'hui un retard
- une perte de niveau de vie des européens par rapport aux américains.

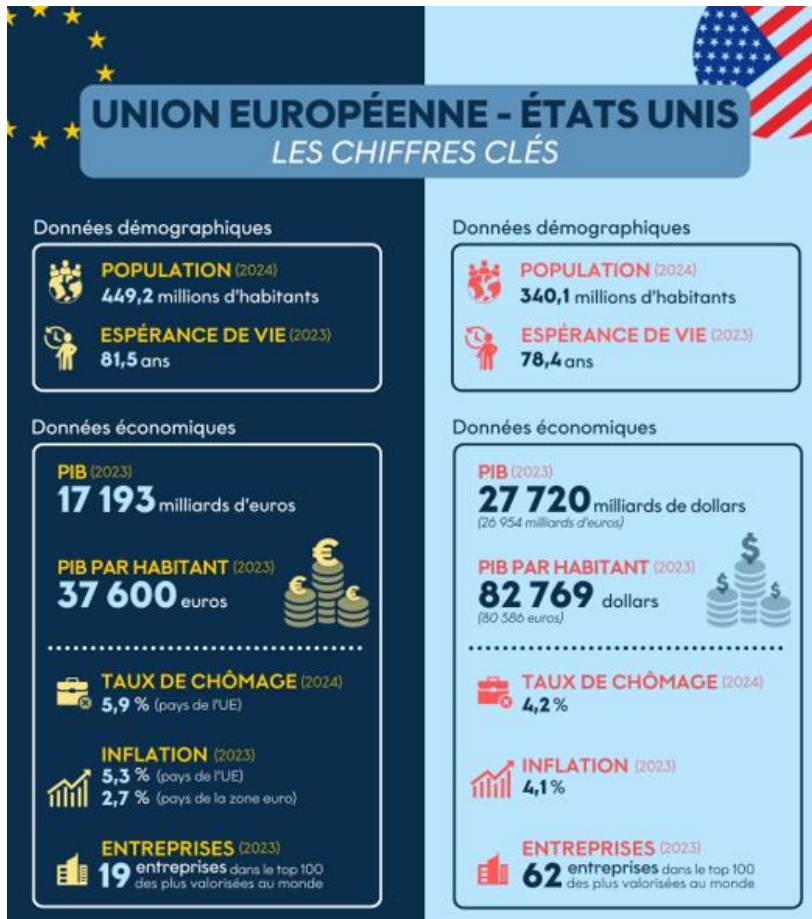
Le rapport attribue l'essentiel de ce décrochage à un écart grandissant de productivité avec les États-Unis, résultant d'une incapacité aussi bien à innover qu'à capitaliser sur les innovations de rupture.

## Part du PIB mondial

PIB en prix courants (2023)



Graphique: Vie-publique.fr / DILA • Source: Fonds monétaire international, 2024 • Récupérer les données • Créé avec Datawrapper



De 2010 à 2023, le **taux de croissance cumulé du PIB** a atteint **34 % aux États-Unis**, contre seulement **21 % dans l'Union européenne**.

## LES RAISONS

### Investissements en capital :

La quantité de capital en technologies de l'information et de la communication (TIC) par emploi est cinq fois plus élevée aux États-Unis qu'en Europe en 2019.

### Productivité globale des facteurs :

L'accélération de la productivité horaire aux États-Unis est attribuable à une progression plus rapide de la substitution du capital TIC au travail.

### Environnement économique :

Les États-Unis bénéficient de coûts d'installation plus faibles, d'un changement organisationnel plus souple, d'une législation du travail plus flexible et d'un environnement plus concurrentiel.

### Situation récente

**En 2023, la productivité du travail a augmenté de 1,7 % aux États-Unis, tandis qu'elle a reculé de 0,6 % dans la zone euro.**

**Ce décrochage persistant de l'Europe par rapport aux États-Unis en termes de productivité soulève des inquiétudes quant à la compétitivité à long terme de l'économie européenne.**

# Rapport Draghi de septembre 2024 pour faire face aux difficultés de l'UE

---

Recommandations principales :

Le rapport de Draghi propose trois axes principaux pour réformer et relancer la croissance durable :

1. Innover et combler le retard technologique
2. Avoir un plan commun pour la décarbonation et la compétitivité
3. Renforcer la sécurité et réduire les dépendances

**Il faut 800 milliards d'euros d'investissements supplémentaires par an pour sauver l'Europe**

Investir, réformer la gouvernance, achever l'union des marchés de capitaux, des pistes souvent évoquées mais inappliquées.

***Comparatif : Plan de relance suite à la crise Covid 19 : 750 mds €***

Plus en détail, le rapport formule 170 propositions.  
Voici certaines propositions phares :

---

- **Accroître l'innovation** : doubler le budget du programme-cadre de recherche et d'innovation pour le porter à 200 milliards d'euros sur 7 ans et créer une agence européenne pour l'innovation de rupture.
- **Harmonisation juridique** : créer un nouveau statut d'« entreprise européenne innovante » et unifier le droit des sociétés pour favoriser la croissance des start-ups.
- **Développement de l'Intelligence artificielle** : investir dans l'intelligence artificielle dans 10 secteurs stratégiques (automobile, énergie, santé, etc.).
- **Transition écologique** : réformer le marché de l'électricité et découpler la rémunération des énergies renouvelables et du nucléaire de celle des combustibles fossiles.
- **Souveraineté stratégique** : créer une plateforme pour sécuriser les approvisionnements en matières premières critiques.
- **Simplification administrative** : nommer un commissaire européen à la simplification.

# Une tension (urgence) climatique

---

l'UE, en février 2023, s'est engagée dans une politique industrielle nommée « Plan industriel du Pacte vert » afin **d'atteindre son objectif final en 2050 : la neutralité carbone**

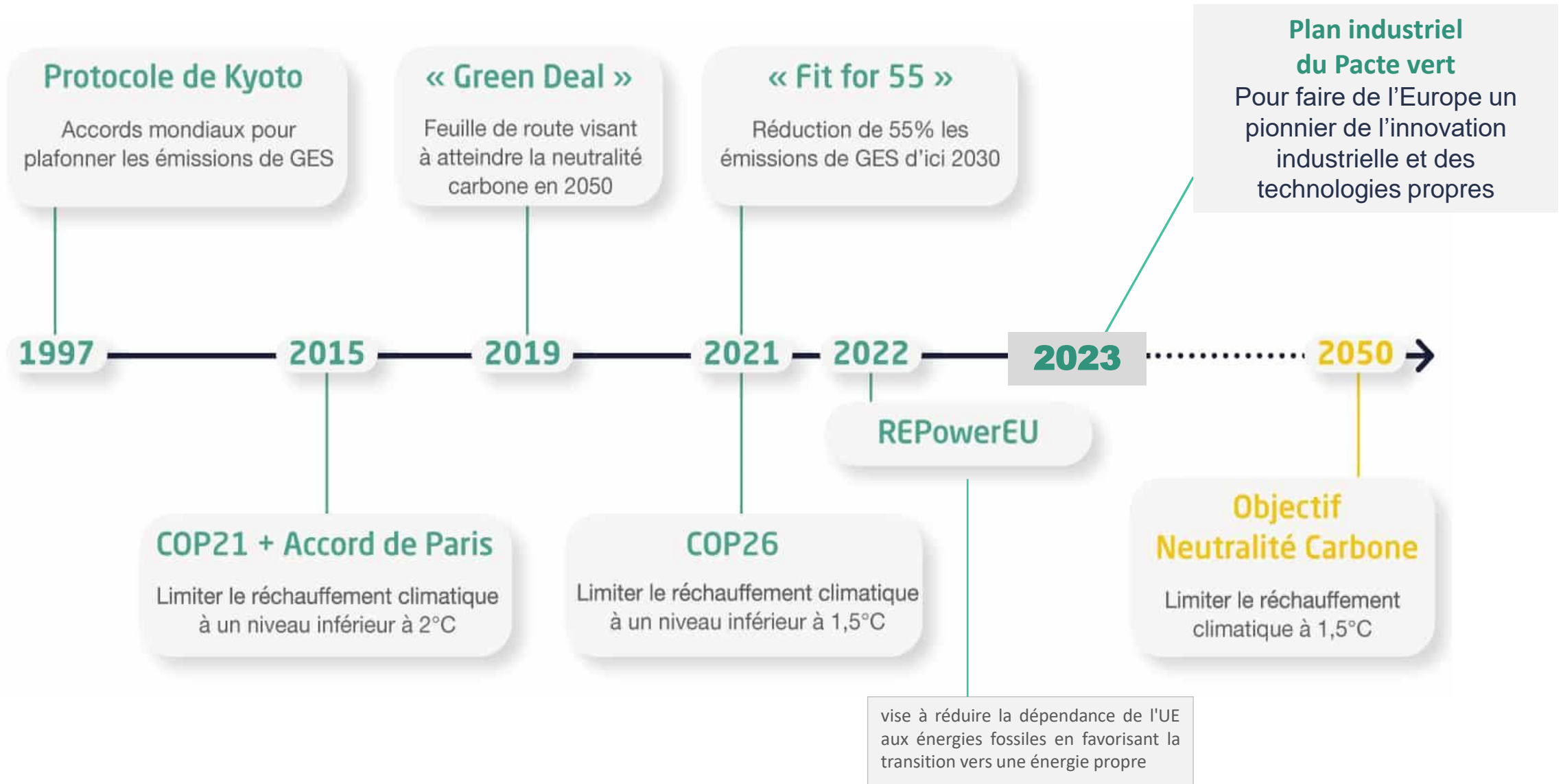
**La neutralité carbone implique un équilibre** entre les émissions de carbone et l'absorption du carbone de l'atmosphère.

**Pour atteindre des émissions nettes nulles, toutes les émissions de gaz à effet de serre dans le monde devront être compensées par la séquestration du carbone** notamment grâce aux puits de carbone.

**Un puits de carbone** est tout système qui absorbe plus de carbone qu'il n'en émet comme le sol, les forêts et les océans.

Pour une entreprise, **le principe de neutralité carbone** consiste à réduire ses émissions GES (en réduisant ses déplacements, sa consommation d'énergie, en s'approvisionner en énergie verte...). Ensuite, elle doit compenser la totalité des émissions restantes (en portant des projets de développement des énergies renouvelables, de restauration du couvert forestier, de distribution d'équipements d'efficacité énergétique...).





# Tension géopolitique avec la Chine

## La Chine et les chaînes d'approvisionnement des terres rares

La Chine représente 60 % de l'extraction mondiale et plus de 90 % de la vente de produits raffinés, indispensables à la transition énergétique.

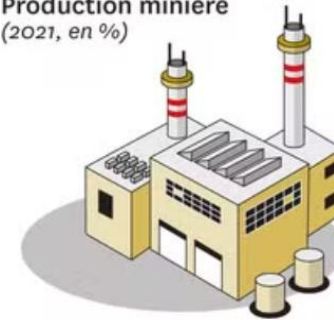
La demande de l'UE devrait être multipliée par sept d'ici à 2050 du fait de leur utilisation dans les produits électroniques mais aussi dans les aimants des moteurs des véhicules électriques et les éoliennes.

Dans le contexte de la course aux nouvelles énergies, nombre de pays espèrent aujourd'hui s'affranchir de cette dépendance vis-à-vis du géant chinois. Voilà pourquoi l'annonce, le 12 janvier, de la découverte d'un gisement de 1 million de tonnes dans l'extrême nord de la Suède a ravi les dirigeants européens.

Réserves minières mondiales de terres rares (2021, en millions de tonnes d'équivalent REO\*)



Production minière (2021, en %)



# La Chine et les chaînes d'approvisionnement

## Une réglementation chinoise stricte depuis 2023 sur les terres rares

---

Depuis 2023, la Chine a dévoilé une liste de réglementations sur les terres rares visant à protéger les approvisionnements au nom de la sécurité nationale et des intérêts nationaux, en établissant des règles sur l'exploitation minière, la fusion et le commerce des matériaux critiques utilisés pour fabriquer des produits allant des aimants des véhicules électriques à de l'électronique grand public.

Les règlements stipulent que les ressources en terres rares

- **appartiennent à l'État** d'où un enregistrement obligatoire de tous les flux
- le gouvernement supervisera leur développement industriel
- **des restrictions sur les exportations** du germanium et du gallium, largement utilisés dans la fabrication de puces
- **interdiction de l'exportation de technologies** permettant de fabriquer des aimants en terres rares, en plus d'imposer une interdiction sur les technologies d'extraction et de séparation des terres rares.

# Réaction de l'UE pour limiter sa dépendance

**Un règlement sur les matières premières critiques entré en vigueur en mai 2024**

---

**Ce règlement (Critical Raw Materials Act, CRMA)** vise à assurer l'accès des industriels européens à des matières premières essentielles aux technologies clés, à l'image des terres rares ou du cobalt.

Plusieurs objectifs à horizon 2030 :

- Au moins 10% de la consommation annuelle de matières premières critiques de l'UE devra provenir de l'extraction dans l'Union.
- Au moins 40% de la consommation annuelle de l'UE devra provenir de la transformation dans l'UE (raffinage, traitement...).
- Au moins 25% de la consommation annuelle devra provenir du recyclage domestique.
- Pas plus de 65% de la consommation annuelle de l'UE ne devra provenir d'un seul pays tiers pour chaque matière première stratégique.

# Tension géopolitique avec les Etats-Unis : l'IRA

## Le retour du protectionnisme

---

La loi des démocrates en 2022 est un grand plan de réformes dont le principal volet concerne le climat :

**près de 400 milliards de dollars** serviront à financer des mesures sur dix ans qui doivent permettre aux Etats-Unis d'atteindre leur objectif de **réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 50% d'ici à 2030**

Le plan a été renommé « **Inflation Reduction Act** » en raison du contexte d'inflation , au plus haut depuis quarante ans, qui est devenue la première préoccupation des ménages américains.

**Les ménages** américains bénéficient

- d'un crédit d'impôt de 7.500 dollars pour l'achat de véhicules électriques neufs américains
- d'une aide à l'installation de panneaux solaires et à la rénovation des logements.

**Du côté des entreprises**, le plan prévoit

des crédits d'impôts pour les investissements et la production dans le véhicule électrique , dans l'éolien, le solaire, la séquestration du carbone, l'hydrogène vert, les biocarburants, les batteries, etc.

# Les risques pour l'UE

---

Ce plan de réformes américain met en danger les industriels européens.

Les subventions ne seront versées que pour des produits fabriqués aux Etats-Unis comme les voitures, l'acier... d'où une baisse des prix de vente pour développer le marché intérieur.

Les Européens craignent des délocalisations massives d'entreprises européennes ou américaines ayant investi en Europe et qui préféreront fabriquer sur le sol américain pour pouvoir bénéficier de ces aides.

« L'Inflation Reduction Act » est **contraire aux règles fixées par l'OMC** car il autorise :

- des subventions très fortes
- avec des clauses de préférence nationale

# LES Réponse de l'UE face à ces tensions

---

Afin d'apporter une réponse à l'*Inflation Reduction Act*, vu comme une menace pour la compétitivité de l'industrie européenne.

Le Conseil européen avait demandé à la Commission européenne de proposer début 2023 des mesures visant à améliorer les investissements climatiques et la compétitivité de l'industrie européenne d'où le **Plan industriel** qui s'inscrit dans le **Pacte vert pour l'Europe de février 2023**

**MAIS Aujourd'hui**, suite au rapport DRAGHI et l'élection de D. TRUMP,

la priorité est le **redressement de la COMPETITIVITE DE L'UE** affirmée pour le Conseil européen dans la **Déclaration de Budapest du 08/11/2024** sur le

**Nouveau pacte pour la compétitivité européenne.**

# Le plan industriel du Pacte vert de l'UE **ET** le nouveau Pacte pour la compétitivité européenne

---

## 2 Objectifs :

- répondre aux enjeux environnementaux
- assurer des gains de compétitivité aux entreprises européennes soumises à la concurrence internationale.

## 4 piliers pour y parvenir :

- un cadre réglementaire contraignant mais qui aujourd'hui doit s'assouplir
- des modalités de financement facilitateur pour l'industrie verte
- un développement des compétences indispensables aux nouveaux métiers
- un commerce international plus ouvert mais protecteur face aux pratiques de concurrence déloyales



# 1<sup>er</sup> pilier : le cadre réglementaire

---

Objectif du nouveau Pacte pour la compétitivité européenne :

**la simplification administrative**

« Lancer une révolution en matière de simplification, garantir un cadre réglementaire clair, simple et intelligent pour les entreprises et réduire drastiquement les charges administratives, réglementaires et de déclaration, en particulier pour les PME ».

## **Législation OMNIBUS proposée fin 2024**

Une loi "omnibus" désigne une initiative législative qui regroupe plusieurs modifications ou révisions de textes existants sous une seule et même proposition.

L'objectif principal est de simplifier, harmoniser ou adapter le cadre réglementaire pour répondre à des enjeux spécifiques, tout en réduisant la complexité administrative pour les parties prenantes.

# La législation « omnibus »

pour soutenir la compétitivité de l'Union européenne.

---

## Loi omnibus, CSRD, CSDDD et transformation durable

Dans le contexte des réglementations liées au Green Deal européen sur la transition durable, la Commission Européenne a proposé un projet de loi ou directive "omnibus" visant à rationaliser ou simplifier les réglementations en lien avec :

**La directive sur le reporting de durabilité des entreprises (CSRD)** : imposant des obligations accrues de transparence aux entreprises sur leurs impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). **Stéphane Séjourné « une possible suppression du devoir de reporting »**

**Le devoir de vigilance européen (CS3D)** : qui introduit des obligations aux entreprises pour identifier, prévenir et atténuer les impacts négatifs de leurs activités sur les droits humains et l'environnement dans leurs chaînes de valeur.

**Le règlement sur la taxonomie verte** : définissant des critères clairs pour identifier les activités économiques durables afin de guider les investisseurs et promouvoir une finance durable.

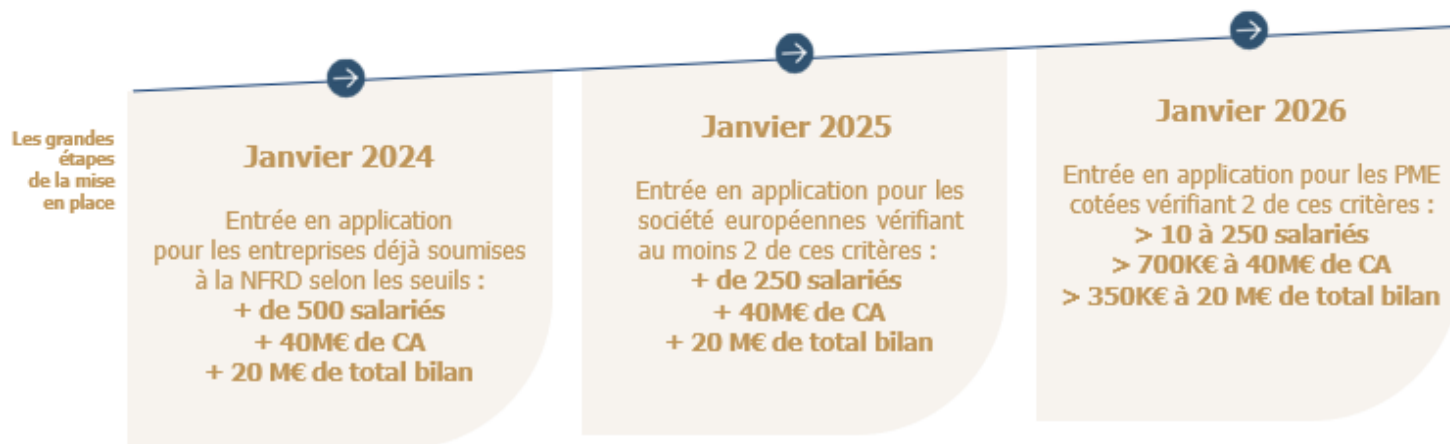
La directive européenne NFRD (*Non Financial Reporting Directive*) a été remplacée au 01/01/2024 par la CSRD.

Le renforcement des exigences de *reporting* de durabilité des sociétés est un élément clé du Pacte Vert pour l'Europe. L'objectif principal de la CSRD est d'harmoniser le *reporting* de durabilité des entreprises et d'améliorer la disponibilité et la qualité des données ESG publiées. Ces évolutions permettront par exemple de répondre aux besoins d'information des acteurs financiers, eux-mêmes soumis à des obligations de *reporting* ESG.



## DES NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS QUI NOUS CONCERNENT TOUS !

La CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) est une directive de l'Union européenne qui renforce les exigences de reporting en matière de durabilité pour les entreprises cotées en bourse et les entités financières. **Elle vise à améliorer la transparence des informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)**, afin de permettre aux investisseurs et aux parties prenantes de prendre des décisions plus éclairées.



**Le hic ? Pas moins de 17 États membres de l'UE rechignent encore à la transposer du fait de pression des industriels et la CE suggère l'allègement du reporting extra-financier CSRD**

<https://www.20minutes.fr/auto/4134241-20250118-acea-adresse-nouveau-courrier-urgent-ue>

# Devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité,

## Directive « CS3D » Corporate Sustainability Due Diligence

---

La directive établit des règles concernant :

**les obligations des entreprises quant aux incidences négatives sur les droits de l'homme et sur l'environnement**, en ce qui concerne leurs propres activités, les activités de leurs filiales et celles de leurs partenaires commerciaux;

**la responsabilité** en cas de manquement aux obligations ;

l'obligation pour les entreprises d'adopter et de **mettre en œuvre un plan de transition** vers une économie durable et avec la limitation du réchauffement climatique à 1,5° C conformément à l'accord de Paris.

Les nouvelles règles s'appliqueront :

aux entreprises employant **plus de 1 000 salariés** et réalisant un CA de + de 450 m€

**aux franchises** dans l'Union européenne (UE) réalisant un CA de + de 450 m€.

Les États membres auront deux ans pour la transposer dans leur législation nationale.

# Règlement pour une Industrie « zéro net »

Il vise à accroître la production de technologies propres dans l'UE.

## COMMENT:

→ des procédures d'octroi de permis plus rapides pour construire, étendre, modifier et exploiter des projets de production de technologies "zéro net"



- 12 mois pour les projets de moins d'1 GW par an
- 18 mois pour les projets plus grands
- aide d'un guichet unique

→ un cadre juridique simple pour les industries "zéro net" basées dans l'UE

→ **promotion de l'innovation:** les États membres seront en mesure de soutenir l'innovation en mettant en place des sas réglementaires pour les technologies "zéro net"

→ **accès aux marchés en stimulant la demande des consommateurs et les marchés publics**

→ **plateforme "Europe zéro net"** en tant que mécanisme de coordination pour la discussion, l'échange d'informations et le partage de bonnes pratiques sur des questions liées à ce règlement

→ **amélioration des compétences (académies des compétences):** constituer la main-d'œuvre qualifiée et créer les emplois de qualité nécessaires

## Technologies clés



Solaire photovoltaïque et solaire thermique



Électrolyseurs et piles à combustible



Énergie éolienne terrestre et énergies renouvelables en mer



Biogaz/biométhane durable



Batteries et stockage



Captage et stockage du carbone



Pompes à chaleur et énergie géothermique



Technologies des réseaux électriques

## 2<sup>ème</sup> pilier : le financement

---

Le **deuxième pilier** est financier,

- avec une incitation aux investissements dans les **technologies propres** parmi les États membres : La taxonomie verte pour permettre d'atteindre **l'objectif de la neutralité carbone en 2050** ;
- un accès facilité aux financements pour les entreprises européennes grâce à un marché financier européen plus intégré (Rapport LETTA) afin de relever **le défi de la compétitivité européenne**.

# La taxonomie verte pour permettre la transition écologique

---

La taxonomie verte est un règlement de 2020 établit une classification des activités économiques selon leur caractère «durable sur le plan environnemental ».

Son objectif : identifier les activités les plus vertueuses et **mobiliser les investissements privés vers ces dernières**, c'est-à-dire par l'établissement d'un **écosystème de finance durable**

afin d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 prévu par le **Pacte Vert pour l'Europe (Green Deal)**.

# Mais un accès difficile aux financements pour les entreprises

---

À l'heure actuelle,

**les investissements étrangers dominent** les cycles de financement des expansions.

Les entreprises européennes dynamiques et innovantes ne disposent souvent pas de capitaux suffisants pour être compétitives à l'échelle mondiale et sont obligées :

- de chercher des financements à l'étranger ou
- **de délocaliser leurs activités à l'étranger.**

Les jeunes entreprises technologiques européennes, par exemple, sont plus souvent acquises par des entreprises américaines que l'inverse.

Cela peut s'expliquer par le manque d'accès aux investissements en capital-risque par rapport aux **États-Unis, où les investissements en capital-risque étaient dix fois plus élevés que dans l'UE en 2022.**



# L'Union des marchés des capitaux : une nécessité pour relever les défis

---

Le besoin d'approfondir les marchés de capitaux européens est devenu urgent face à la nécessité croissante de financements massifs dans divers domaines tels que la transition verte, la transition numérique et la défense pour maintenir sa compétitivité économique.

Cependant, ni les budgets publics ni les bilans bancaires ne pourront supporter cet effort d'investissement à grande échelle, soulignant ainsi l'importance critique de développer les marchés de capitaux européens.

**L'union des marchés des capitaux (UMC)** est l'initiative de l'UE visant à créer un véritable marché unique des capitaux dans l'ensemble de l'UE. **Son objectif est de faire circuler les investissements et l'épargne entre tous les États membres dans l'intérêt des citoyens, des entreprises et des investisseurs.**

## Unir les marchés des capitaux

:  
de l'épargne aux  
investissements

### Le rapport LETTA

plaide pour un marché financier européen plus intégré afin d'exploiter le plein potentiel économique de l'UE.

Création d'un produit d'épargne de long terme européen,

- harmonisation réglementaire,
- garantie publique européenne pour soutenir l'investissement dans la transition écologique



#### Architecture

Développer un système de réglementation et de surveillance compétitif et intelligent qui:

- soit au service des entreprises, des investisseurs et des épargnants
- renforce le partage des risques
- garantisse la stabilité financière



#### Entreprises

Accroître les investissements dans l'UE, en particulier dans les secteurs durable et numérique, et veiller à ce que les entreprises, en particulier les PME:

- aient accès à un financement approprié pour croître au sein de l'UE
- puissent être compétitives
- ne soient pas entravées par une charge administrative excessive



#### Citoyens

Faciliter l'accès des citoyens aux marchés des capitaux:

- en simplifiant l'accès à un plus large éventail de possibilités d'investissement pour l'épargne et les pensions
- en fournissant des outils pour améliorer la culture financière
- en créant des produits d'investissement attractifs et centrés sur le consommateur, s'appuyant sur un cadre solide de protection des investisseurs de détail qui renforce la confiance dans les marchés des capitaux

# L'épargne des ménages : une manne financière au service des entreprises

---

Dans l'UE, le niveau de participation des particuliers aux marchés des capitaux de l'UE reste faible

En 2021, environ **17 %** seulement **des actifs des ménages de l'UE étaient détenus sous forme de titres financiers** (actions cotées, obligations, fonds communs de placement et produits financiers dérivés), **contre 43 % des actifs des ménages détenus dans ces instruments aux États-Unis.**

Objectif du marché européen des capitaux : débloquer les capitaux privés nécessaires au financement des principaux besoins d'investissement de l'UE en permettant aux investissements et à l'épargne de circuler sans heurts dans tous les pays de l'UE.

**En octobre 2024**, le Conseil a adopté des règles simplifiées pour les entreprises souhaitant être cotées sur les marchés publics de l'UE.

L'acte législatif sur l'admission à la cote rendra les marchés publics des capitaux de l'UE plus attractifs pour les entreprises de l'Union et **permettra aux entreprises de toute taille, notamment aux PME, d'être plus facilement cotées sur les places boursières européennes.**

# 3<sup>ème</sup> pilier : les compétences

---

Le **troisième pilier** concerne le **développement des compétences dans les secteurs clés**.

35 % à 40 % de l'ensemble des emplois pourraient être touchés par la transition écologique.

Les compétences sont au cœur de la stratégie européenne pour réussir la transition écologique et assurer la compétitivité de l'économie européenne

Afin de développer les compétences nécessaires à une transition écologique axée sur les personnes, la Commission proposera **de créer des académies des industries à zéro émission nette** afin de déployer des programmes de perfectionnement et de reconversion dans les industries stratégiques.

Elle examine comment combiner une approche fondée sur la priorité aux compétences, et comment **faciliter l'accès des ressortissants de pays tiers au marché du travail de l'UE dans les secteurs prioritaires**, de même que les mesures visant à encourager et à aligner les financements publics et privés en faveur du développement des compétences.

# Pour améliorer les carrières et notre compétitivité, le nouveau Pacte pour la compétitivité européenne prévoit :

---

- mettre en place une union des compétences, axée sur l'investissement, l'apprentissage tout au long de la vie et le maintien des compétences
- œuvrer à l'amélioration des compétences de base
- proposer un plan stratégique en matière d'éducation dans les STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques) pour remédier à l'érosion préoccupante des performances et à la pénurie d'enseignants qualifiés dans les domaines liés aux STIM,
- promouvoir l'enseignement et la formation professionnels (EFP) grâce à une stratégie européenne pour l'EFP
- renforcer et recentrer le financement des compétences dans le budget de l'UE
- veiller à ce que les compétences acquises dans un pays soient reconnues dans les autres, en présentant une initiative sur la transférabilité des compétences, et continuer à œuvrer en faveur d'un diplôme européen

# 4<sup>ème</sup> pilier : le commerce international

---

En 2023, le marché unique européen regroupe **27 pays, 23 millions d'entreprises** et près de **450 millions d'habitants**.

En comparaison, les États-Unis rassemblent **32 millions d'entreprises** et près de **340 millions d'habitants**.

L'UE, avec moins d'un dixième de la population mondiale, représente **environ 15% du PIB mondial** et réalise un tiers du commerce mondial.

Le **Nouveau Pacte pour la compétitivité européenne** rappelle l'objectif de mener

une **politique commerciale ambitieuse, solide, ouverte et durable**,  
où l'OMC occupe une place centrale,  
qui défend et promeut les intérêts de l'UE,  
tout en défendant une économie ouverte et en établissant des partenariats internationaux.

# 4<sup>ème</sup> pilier : le commerce international

---

L'Union européenne est l'un des **principaux acteurs mondiaux du commerce international** avec la Chine et les États-Unis. En 2022, elle se place avec un volume d'échanges de biens (exportations et importations) de 5 575 milliards d'euros entre la Chine et les États-Unis.

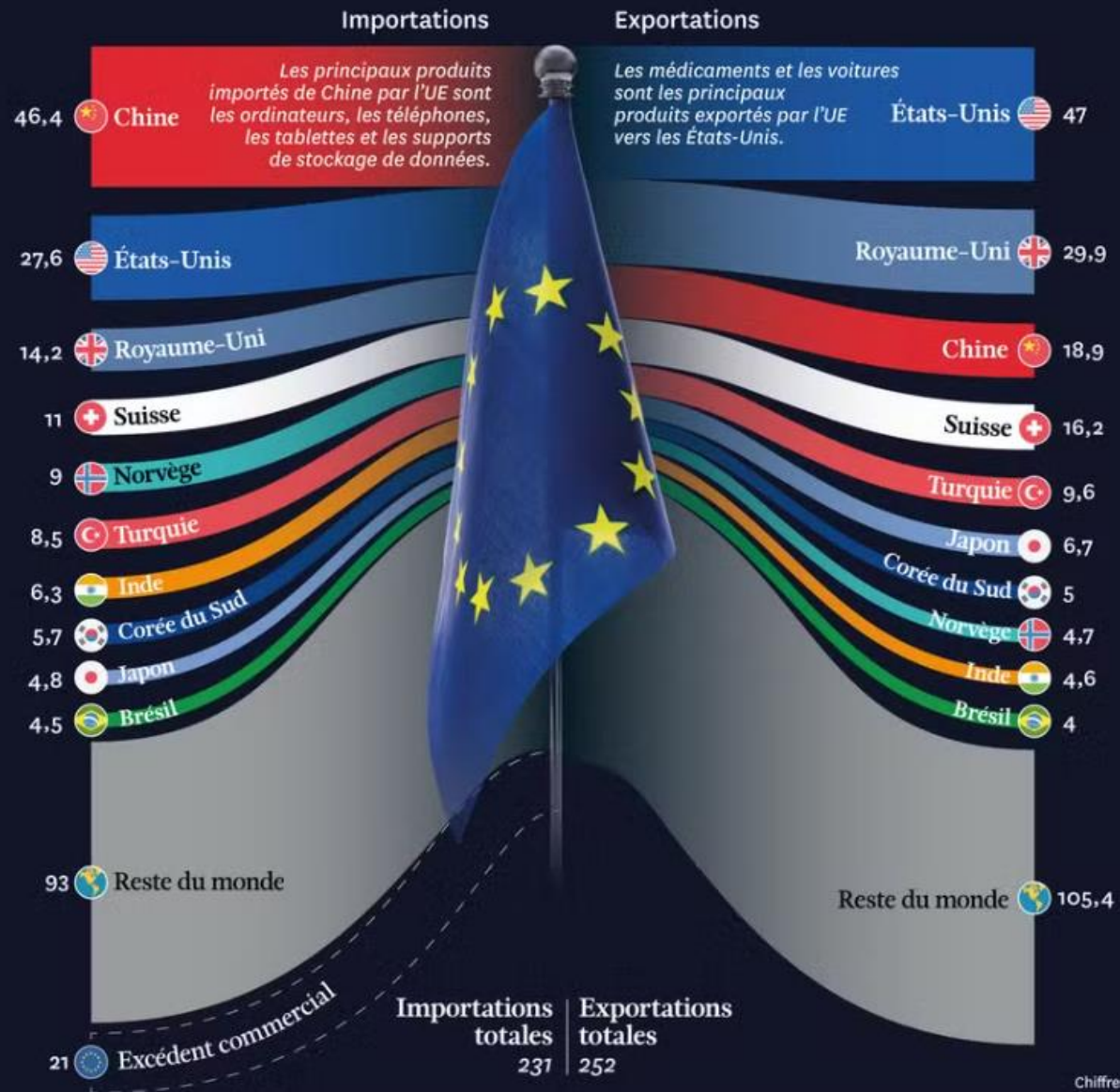
**Pour l'UE, la prospérité repose sur le commerce international et l'économie européenne est l'une des plus ouvertes au monde.** Au-delà de ses avantages économiques, l'Union européenne considère que sa politique commerciale joue un rôle majeur dans la promotion de ses valeurs (*soft power*).

En 2022, l'UE des 27 a représenté 15,3% des importations mondiales de biens, à la deuxième place au niveau mondial (derrière les États-Unis, 16,3%, et devant la Chine, 13,2%).

Pour les exportations, l'UE est également deuxième, mais derrière la Chine (18,2%) .

## Les partenaires commerciaux de l'Union européenne (UE)

Importations et exportations de juin 2023 à juillet 2024, en milliards d'euros



Chiffres de juillet 2024.  
Source : Eurostat



# Commerce extérieur de l'UE (données 2023)

## Principaux produits – UE

mrds €

	Exportations extra-UE			Importations extra-UE			Balance commerciale	
	Jan-Déc 22	Jan-Déc 23	Croissance	Jan-Déc 22	Jan-Déc 23	Croissance	Jan-Déc 22	Jan-Déc 23
<b>Total</b>	<b>2 572,1</b>	<b>2 553,6</b>	<b>-0,7%</b>	<b>3 006,7</b>	<b>2 512,8</b>	<b>-16,4%</b>	<b>-434,6</b>	<b>40,8</b>
<b>Matières premières:</b>	<b>461,5</b>	<b>415,5</b>	<b>-10,0%</b>	<b>1 105,0</b>	<b>792,4</b>	<b>-28,3%</b>	<b>-643,5</b>	<b>-376,9</b>
<i>Produits alimentaires</i>	205,0	205,2	0,1%	148,6	143,8	-3,2%	56,4	61,4
<i>Produits de base</i>	76,2	67,9	-10,9%	125,3	96,7	-22,8%	-49,1	-28,8
<i>Énergie</i>	180,4	142,4	-21,1%	831,1	551,9	-33,6%	-650,8	-409,5
<b>Articles manufacturés:</b>	<b>2 075,2</b>	<b>2 097,9</b>	<b>1,1%</b>	<b>1 855,0</b>	<b>1 697,5</b>	<b>-8,5%</b>	<b>220,2</b>	<b>400,4</b>
<i>Produits chimiques</i>	551,9	521,9	-5,4%	363,1	324,2	-10,7%	188,8	197,7
<i>Machines et véhicules</i>	952,9	1 024,4	7,5%	828,8	811,8	-2,1%	124,1	212,6
<i>Autres articles manif.</i>	570,4	551,6	-3,3%	663,0	561,5	-15,3%	-92,7	-9,9
<b>Autres</b>	<b>35,4</b>	<b>40,2</b>	<b>13,6%</b>	<b>46,7</b>	<b>22,9</b>	<b>-51,0%</b>	<b>-11,3</b>	<b>17,2</b>

Données sources : [ext\\_st\\_eu27\\_2020sitc](#)

# 4<sup>ème</sup> pilier : le commerce international

Le développement des échanges commerciaux avec des partenaires extra-communautaires constitue un axe majeur de la stratégie de l'UE.

---

Dans cette logique, l'UE souhaite :

- Développer des partenariats industriels

Établir des réseaux et des partenariats stratégiques pour améliorer la résilience des écosystèmes industriels de l'UE

- Promouvoir la coopération internationale au travers de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'accords de libre-échange.

- Protéger son marché et ses entreprises contre les distorsions de concurrence. Elle continuera à utiliser les instruments de défense commerciale dans le cadre de l'OMC qui permettent de corriger les effets des pratiques déloyales avantageant les produits importés.

# Accords de libre-échange et l'UE

---

**L'Union européenne dispose du réseau commercial le plus vaste au monde : 42 accords commerciaux couvrant 74 pays en 2021.**

Ces dernières années, plusieurs accords de commerce sont entrés en vigueur : l'accord UE-Corée (2015), le CETA (en application partielle depuis 2017), l'accord UE-Japon (2019), l'accord UE-Singapour (2019) et l'accord UE-Vietnam (2020).

Les accords de libre-échange permettent

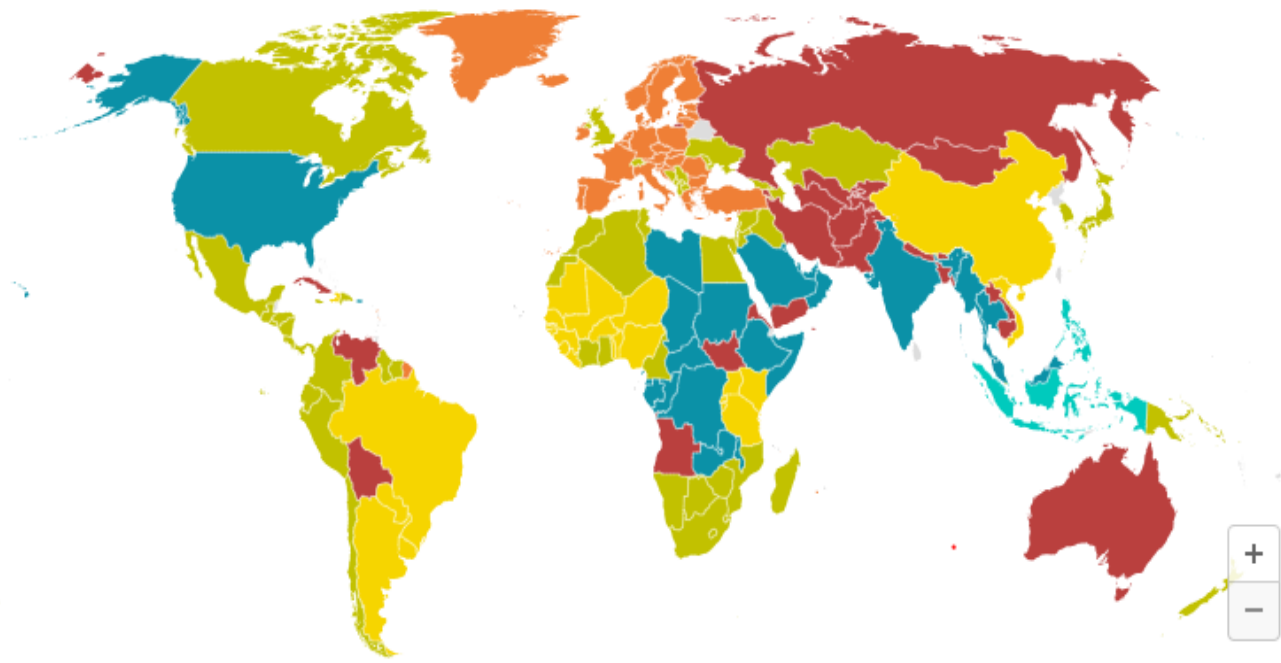
- de bénéficier de préférences tarifaires
- de lever les barrières tarifaires (droits de douane) et non tarifaires (formalités)
- à une entreprise d'identifier les choix stratégiques à réaliser en matière d'approvisionnement à l'extérieur de l'UE.

**Avec ces accords, l'Union européenne (UE) entend favoriser la compétitivité de l'économie européenne.**

# Les accords commerciaux de l'UE au 30 juin 2024

L'état des lieux des accords de l'Union européenne avec des pays tiers.

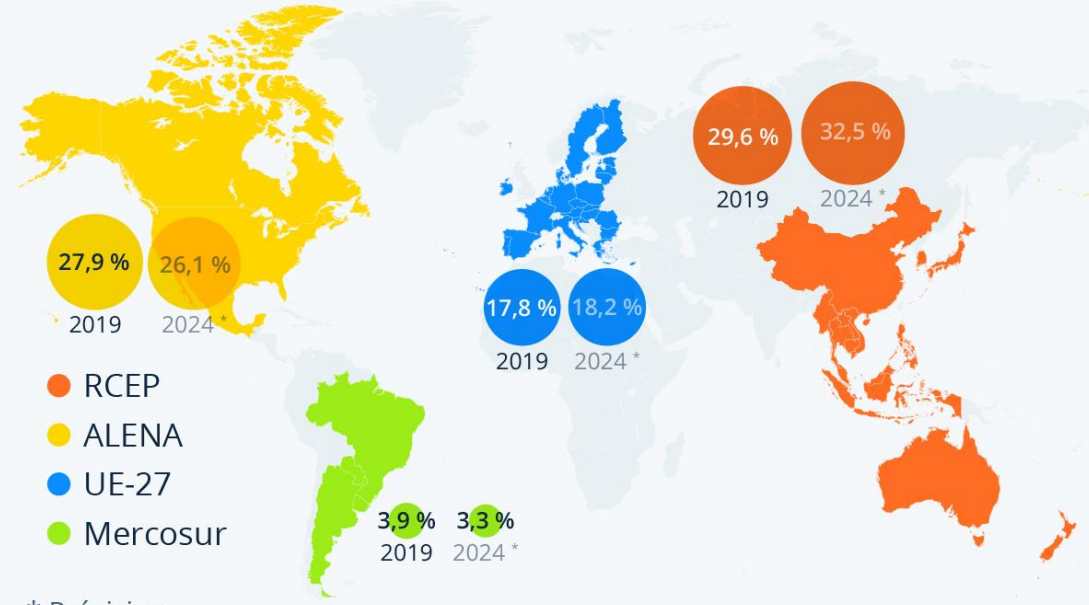
■ Adoption/Ratification en cours 
 ■ En attente ou abandonnés 
 ■ En cours de négociation 
 ■ En place 
 ■ Pas d'accord 
 ■ UE, Union douanière, EEE & OCT



Carte: Vie-publique.fr / DILA • Source: Commission européenne • Créé avec Datawrapper

# Les principales zones de libre-échange

Localisation d'une sélection de zones économiques et aperçu de leur part dans le PIB mondial



\* Prévission  
Sources : FMI, recherches Statista



# L'UE en faveur de la politique de libre-échange dans un contexte de retour du Protectionnisme

---

**L'UE se montre également préoccupée par les cas de concurrence déloyale comme**

- la loi américaine sur la réduction de l'inflation (*Inflation Reduction Act - IRA*) de 2022, prévoyant des allègements et subventions pour des entreprises produisant aux États-Unis et favorisant la logique d'acheter américain, ou

Depuis 2018, les produits en acier et en aluminium exportés de l'Union européenne (UE) vers les États-Unis sont taxés à hauteur de 25% pour l'acier et de 10% pour l'aluminium.

D. Trump réitère sa politique commerciale protectionniste en prévoyant d'augmenter les droits de douane sur les importations mexicaines et canadiennes,

- **les subventions chinoises en faveur de la production de véhicules électriques**, qui affluent sur le marché européen, mettant les producteurs européens en difficulté.

# Une politique de défense commerciale

---

L'UE a l'ambition d'exiger plus de réciprocité dans les échanges commerciaux et de **mobiliser davantage une politique de défense commerciale**, telle qu'elle est définie par l'OMC :

- **mesures antidumping** : lutter contre la pratique consistant, pour une entreprise étrangère, d'exporter un produit à un prix inférieur à celui qu'elle pratique normalement sur son propre marché intérieur) ; *Exemple avec les voitures électriques chinoises*
- **mesures antisubventions** : corriger les effets d'une contribution financières publiques d'un pays tiers conférant un avantage commercial ;
- **mesures de sauvegarde** : temporairement restreindre les importations d'un produit si son industrie nationale subit un grave préjudice ou en est menacée par une vague d'importations massives.

# Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) : la taxe carbone pour une concurrence loyale

---

L'Union européenne se dote d'un **“mécanisme d'ajustement carbone aux frontières”**.

Aujourd'hui, les entreprises européennes soumises aux normes environnementales de l'UE sont **en concurrence avec des sociétés à l'étranger qui ne paient pas toujours un prix sur les émissions de gaz à effet de serre** qu'elles génèrent.

Parfois appelé **“taxe carbone”**, l'instrument va soumettre **le fer et l'acier, le ciment, l'engrais, l'aluminium, l'électricité et l'hydrogène** à un **surcoût pour les importateurs** lors du franchissement des frontières européennes. Il doit se mettre en place progressivement jusqu'en 2034.

Les biens importés sur le territoire de l'Union et **dont la production n'est pas soumise à un prix du carbone** (ou à un prix faible) se verront alors appliquer un **surcoût** en entrant sur le marché européen.

**Les entreprises exportatrices seront alors incitées à se tourner vers des technologies moins émettrices**, limitant le bilan climatique **“externe”** de l'UE et incitant les pays tiers à renforcer eux aussi leurs politiques environnementales.

# Conclusion

---



La nouvelle Commission européenne qui a pris ses fonctions le 1er décembre 2024.

Devant les députés, Ursula von der Leyen a présenté sa "boussole" pour la compétitivité, reposant sur trois piliers : **innovation, décarbonation, sécurité** et

a confirmé un **"pacte pour une industrie propre"** dans un délai de cent jours.

Elle pilotera par ailleurs directement un **"dialogue stratégique sur l'avenir de l'industrie automobile"**, aujourd'hui en grande difficulté alors qu'elle est un secteur économique majeur pour l'Union européenne.

La fragilité actuelle de la gigafactory suédoise **Northvolt**, spécialiste de la batterie électrique, illustre **la nécessité de l'UE de se positionner pour défendre son industrie**, ses emplois, sa souveraineté économique mais aussi son ambition de transition écologique

Un 1<sup>er</sup> trimestre 2025 qui devrait être riche de prise de décisions... notamment en réaction de la politique de D. TRUMP.... Une remise en cause de l'ordre mondial ?

**Concilier transition écologique et sauvegarde industrielle,  
c'est le pari de cette Commission von der Leyen II**



## Ce qu'il faut retenir de l'entrée en fonctions de Donald Trump du 20/01/2025



- la sortie de l'accord de Paris sur le climat et la déclaration d'un état d'urgence énergétique, censé doper la production d'hydrocarbures aux Etats-Unis. « Nous allons forer à tout-va », un de ses slogans de sa campagne (« We will drill, baby, drill »).

---

- Le républicain a, par ailleurs, affirmé qu'il comptait imposer des droits de douane de 25 % aux produits venant des voisins canadien et mexicain à compter du 1er février.
- Le président américain a évoqué l'hypothèse de droits de douane supplémentaires sur les importations européennes.
- Remise en cause la subvention des véhicules électriques et annulation du décret fixant comme objectif que la moitié des véhicules vendus soient électriques

Donald Trump annonce un changement de l'ordre mondial hérité de 1945 : il privilégie la force au droit, et ne croit pas au multilatéralisme.

L'ordre de 1945 était fondé sur la gestion collective des affaires du monde, avec la création des Nations Unies et de tout un éventail d'organisations dites multilatérales.

Donald Trump ne croit plus dans ce système : il veut dominer le nouvel ordre mondial par la puissance et la force de l'Amérique, résumé par le slogan trumpien « America First »